



**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 NOVEMBRE 2015**

**A 19 h 00**

**COMPTE RENDU**

| INTITULE   | DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL  |
|--|--|
| Rapport du Maire sur le prix et la qualité du service public d'assainissement – année 2014                 | Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté  |
| Rapport du SIVOM Concarneau/Trégunc – année 2014   | Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté  |
| Débat d'Orientations Budgétaires 2016  | Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté  |
| Tarifs des repas du restaurant scolaire pour les auxiliaires de vie scolaire                               | Le Conseil Municipal approuve la gratuité du repas pour les auxiliaires de vie scolaire qui déjeunent au restaurant scolaire dans le cadre des recommandations d'un PPS                          |
| Possibilité d'exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable | Le Conseil Municipal maintient la taxe d'aménagement pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable.  |
| Demande de fonds de concours auprès de Concarneau Cornouaille Agglomération                                | Le Conseil Municipal autorise le maire à solliciter un fonds de concours auprès de CCA pour les travaux d'aménagement de la rue de Melgven   |
| Avis sur le projet de SAGE « Sud Cornouaille »   | Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet du SAGE « Sud Cornouaille »  |
| Agenda d'accessibilité programmé – Ad'AP   | Le Conseil Municipal approuve l'agenda d'accessibilité programmé de la commune ainsi que l'agenda d'accessibilité programmé concernant les arrêts de car de Concarneau Cornouaille Agglomération |
| Acquisition d'une bande de terrain auprès de la CCAS la Pinède   | Le Conseil Municipal approuve l'acquisition d'une bande de terrain et autorise le maire à signer les documents afférents à cette opération   |
| Attribution de marché public – assurance des risques statutaires   | Le Conseil Municipal approuve le choix du nouveau prestataire pour l'assurance des risques statutaires et autorise le maire à signer le marché avec l'entreprise SOFCAP.                         |